

CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de POUGNE – HERISSON



Procès –verbal de la Séance
Du 22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le, 22 mai, le Conseil Municipal de Pougne-Hérison, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie à 20h15, sous la présidence de M. Guillaume MOTARD, maire.

Nombre de Membres
En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 9

Date de Convocation : 17 mai 2024

Présents : MOTARD Guillaume, CAQUINEAU Bernard, DUGUET Amandine, BRETEAUD Arnaud, BRANDEAU Corinne, LUCET François, MEUNIER Pierre, CHARGÉ Rémi

Absents : DUBIN Christiane

Pouvoirs : DUBIN Christiane à MOTARD Guillaume

Secrétaire : Pierre MEUNIER est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le maire passe à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1- **Projet travaux de rénovation énergétique de l'auberge**
- 2- **Travaux château de Hérison**
- 3- **Elections européennes 2024 du 9 juin 2024**
- 4- **Motion de soutien communes Amailloux et Chiché sur les nuisances olfactives du centre d'enfouissement des déchets**
- 5- **Règlement intérieur pour l'attribution de subventions**
- 6- **Tour cycliste des Deux-Sèvres 2024**
- 7- **Exposition « Raconte-moi ton arbre » : convention de prêt**
- 8- **Questions diverses**

1- Projet travaux de rénovation énergétique de l'auberge

Pierre-François PAGNIER, de l'agence M² de Thouars était présent lors du Conseil Municipal pour échanger avec les élus sur le projet de travaux de rénovation énergétique de l'Auberge de Hérison.

Il explique que l'audit fourni par le SIEDS ne prend pas en compte les travaux induits (électricité, plomberie, peinture...), ni les différents organismes et diagnostics nécessaires.

2 scénarios de travaux sont à privilégier :

- Travaux de rénovation globale avec installation d'une pompe à chaleur air/eau (aérothermie)
- Travaux de rénovation globale avec installation d'une pompe à chaleur eau/eau (géothermie)

Le total des travaux estimés s'élève à 256 320€ TTC pour une rénovation globale avec installation d'une pompe à chaleur air/eau (aérothermie), répartis comme suit :

- Travaux : 216 000€ TTC
- Maitrise d'œuvre 31 560€ TTC
- Etudes complémentaires : 8 760€ TTC

Il faut également ajouter à ces montants le coût de l'assurance dommage ouvrage, ainsi que le coût des études préalables.

Des demandes de subvention seront à effectuer pour engager ces travaux (DETR, fonds vert, DSIL, CEE, ...).

2- Travaux château de Hérisson

En l'absence d'éléments chiffrés, ce point est reporté.

3- Élections européennes 2024

Les élections européennes se dérouleront le 9 juin 2024.

4- Motion de soutien aux communes d'Amailloux et de Chiché, victimes de nuisances olfactives émanant du centre d'enfouissement de déchets ménagers implanté à Amailloux et géré par la société SUEZ RV

Délibération 2024-41

Considérant la position des maires des communes d'Amailloux et de Chiché et leur mobilisation active contre les nuisances relevées ;

Les élus de la commune de POUGNE-HERISSON souhaitent manifester leur total soutien avec les municipalités d'Amailloux et de Chiché, ainsi que des autres communes voisines concernées.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la motion des maires des communes d'Amailloux et de Chiché demandant l'arrêt immédiat des nuisances olfactives produites par l'exploitation du site d'enfouissement d'Amailloux.
- Demande au représentant de l'Etat qu'il use de ses pouvoirs pour mettre un terme à la situation dénoncée par les maires des communes concernées.

5- Règlement intérieur pour l'attribution de subventions

Délibération 2024-42

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un règlement intérieur pour l'attribution de subventions communales a été rédigé

Ce règlement intérieur s'applique à l'ensemble des subventions versées aux associations par la commune de Pougne-Hérisson. Il définit les conditions générales d'attribution et les modalités des subventions communales.

Lecture est donnée au conseil municipal.

Il convient de délibérer sur la validation de ce règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de valider le règlement intérieur pour l'attribution de subventions tel qu'énoncé ci-dessus.

Autorise M. le Maire à signer tout acte se référant à ce dossier.

6- Tour cycliste des Deux-Sèvres 2024

Le tour Cycliste des Deux-Sèvres 2024 passera sur la commune le 13 juillet. 4 signaleurs sont recherchés. M. le Maire contacte des habitants qui pourraient être intéressés.

Michel COUSIN, Gérard PILLET, Jean-Claude BONNET

7- Exposition « raconte-moi ton arbre » convention de prêt

Le CAUE propose de mettre à disposition l'exposition « raconte-moi ton arbre » donc un lauréat habite la commune.

Deux lieux sont envisagés pour l'exposition : le cordon du Nombriil, la salle du conseil de la mairie.
M. le Maire prendra contact avec le Nombriil du Monde pour savoir s'ils souhaitent accueillir l'exposition.

Une communication sera effectuée auprès de la presse, sur le site internet et les réseaux sociaux pour informer la population.

8- Questions diverses

- Plan Communal de Sauvegarde : il doit être effectué pour le 30 juin. Le secrétaire de Maire fournit l'ensemble des documents à M. le Maire
- Remorque. M. BRETEAUD propose de poser du contreplaqué pour installer un plancher provisoire, le temps qu'il puisse s'en occuper.
- Projet de PNR : une délégation a fait le tour de Gâtine. M. CHARGÉ est intervenu pour leur présenter l'AAP Nature et Transitions.
- 6^{ème} congrès des Collectivités : M. CAQUINEAU souhaite y participer.
- Terrains autour du Stade de Pougne : la commune a demandé une estimation pour une éventuelle acquisition de ces parcelles

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est close à 23 heures.

La prochaine réunion est fixée le **03 juillet 2024** à 20h15.